Envoyé en préfecture le 05/01/2026
Reçu en préfecture le 05/01/2026
Publié le
ID : 035-213501174-20251216-202512160901-DE

COMMUNE DE GAËL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation **Le 11.12.2025**

L'an deux mil vingt-cinq
le **seize décembre** à **dix-neuf heures trente**
Le **Conseil Municipal,** légalement convoqué**,**
S'est réuni, à la mairie de GAËL,
en séance **ordinaire** publique
Sous la présidence de **Denis LEVREL, Maire.**

Date d'affichage :
Le 11.12.2025

Etaient présents : M. LOHAT Alain, Mme COLLIAUX Valérie (arrivée 20h10), Adjoints, M. PAGIER Ludovic, Mme UNTERDORFEL Frédérique, Conseillers délégués ; M. BODIN Mickaël, Mme LE ROY Laetitia, M. BLOT Olivier, Mme DESTRUHAUT Valérie, Mme BOSCHERIE Modestie, Conseillers municipaux.

Nombre de conseillers :

Etaient excusés : M. BETHUEL Cédric, M. BOUCHET Jean-Jacques, M. GERMAIN Laurent, M. LUBIN André (procuration à M. Denis LEVREL),

En exercice : 17

Etaient absents : Mme CHOUPEAUX Nolvenn, M. DELOURME Sébastien, M. GOUYETTE Nicolas.

Présents : 10
Votants : 11

Mme LE ROY Laetitia a été élue secrétaire.

Objet : 2025121609 – Remboursement électricité pôle médical

Le contrat d'électricité du pôle médical était au nom de la paroisse depuis qu'elle utilisait ce local à titre exclusif. Depuis deux ans elle n'y ait plus, mais a continué à payer l'abonnement et la consommation durant les travaux. La commune devra donc rembourser les factures d'électricité à la paroisse qui s'élèvent à la somme de 1362.76 €.

Après discussion et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- Valide le remboursement des factures d'électricité à la paroisse d'une somme de 1362.76 € ;
- Autorise M. Le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces afférentes à cette décision.

Fait et délivré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Le Maire,